

 <p><b>UNIVERSITÉ RENNES 2</b></p>	<p><b>MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF)</b> Mention encadrement éducatif</p> <p><b>Parcours CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION</b></p>
---	---

## Objectifs

Le master vise à l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier de conseiller principal d'éducation (CPE) aux différents niveaux de l'enseignement secondaire.

## Contacts

### Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bretagne

- [reprise-etudes@inspe-bretagne.fr](mailto:reprise-etudes@inspe-bretagne.fr)

### Université Rennes 2

- Bureau REVA : [reva@univ-rennes2.fr](mailto:reva@univ-rennes2.fr) / <http://www.univ-rennes2.fr/sfc/valoriser-ses-competences> / 02 99 14 20 38
- Scolarité : <http://www.univ-rennes2.fr/sciences-education> / 02 99 14 19 66
- Service d'information, orientation, insertion : SUIO-IP : [Pole-formation-emploi@univ-rennes2.fr](mailto:Pole-formation-emploi@univ-rennes2.fr) / <http://www.univ-rennes2.fr> / 02 99 14 13 91/ 02 99 14 13 87
- Réseau social RESONANCES : <http://resonances.univ-rennes2.fr>

<b>DOMAINES</b>	<b>COMPETENCES ASSOCIEES</b>
<b>Inscription de son action dans le cadre de son environnement (établissement et institution)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ faire partager les valeurs de la République (CC1*)</li> <li>▪ inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école (CC2*)</li> <li>▪ agir en éducateur responsable et selon les principes éthiques (CC6*)</li> </ul>
<b>Conseil auprès de l'ensemble de la communauté éducative et animation de la politique éducative de l'établissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps (C1*)</li> <li>▪ garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement (C2*)</li> <li>▪ impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement (C3*)</li> <li>▪ assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire (C4)</li> </ul>
<b>Accompagnement du parcours de formation des élèves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ connaître les élèves et les processus d'apprentissage (CC3*)</li> <li>▪ prendre en compte la diversité des élèves (CC4*)</li> <li>▪ accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif (C5* et CC5*)</li> <li>▪ accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative (C6*)</li> <li>▪ participer à la construction des parcours des élèves (C7*)</li> </ul>
<b>Acteur de la communauté éducative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ coopérer au sein d'une équipe (C8* et CC10*)</li> <li>▪ contribuer à l'action de la communauté éducative (CC11*)</li> <li>▪ coopérer avec les parents d'élèves (CC12*)</li> <li>▪ coopérer avec les partenaires de l'école (CC13*)</li> </ul>
<b>Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (CC14*)</li> <li>▪ conduire un travail de réflexion sur une question professionnelle en relation avec la recherche</li> </ul>

\* La formation prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation dont la liste est établie par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013, en particulier les compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation et les compétences communes à tous les professeurs. Le résumé de ce référentiel se trouve en page 4 de ce document.

## Compétences transversales

### Communication

- Maîtriser la langue française à des fins de communication (CC7\*)
  - Rédiger des rapports, des synthèses, des fiches de lecture...
  - Exposer, prendre la parole en public
  - Argumenter, défendre un point de vue
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier (CC8\*)

### Traitement de l'information

- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier (CC9\*)
- Rechercher et sélectionner de l'information ou des ressources (Internet, BDD, centre de documentation, etc.) en fonction de l'usage

## Débouchés

- Conseiller principal d'éducation dans l'enseignement secondaire après la réussite au concours de recrutement
- Métiers de la formation : formateur, ingénieur de formation ou ingénieur pédagogique
- Métiers de la recherche : poursuite d'études vers un doctorat (portant notamment sur la didactique, la pédagogie,...)
- Concours de la fonction publique

Fiches ROME : K2107, K2111

## Environnement professionnel

- Etablissements d'enseignement (public, spécialisé, privé)
- Organismes de formation (GRETA, CFA, IFSI, AFPA...)
- Services formation des établissements publics et parapublics
- Associations

## Références de stages et de travaux effectués au cours de la formation

### Références de stages

Stages en établissement scolaire du second degré

### Thèmes de stages

- Master 1 : stages d'observation et de pratique accompagnée :
  - Observer le fonctionnement d'un établissement scolaire
  - Observer une pratique de conseiller principal d'éducation
  - Prendre en charge des fonctions de conseiller principal d'éducation
- Master 2 :
  - Stage en responsabilité pour les lauréats du concours :
    - Exercer les fonctions de conseiller principal d'éducation
  - Stage de pratique accompagnée pour les non lauréats :
    - Prendre en charge des fonctions de conseiller principal d'éducation

# Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (extraits)

(Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 – JO du 18 juillet 2013)

## I. Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

- CC1. Faire partager les valeurs de la République
- CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
- CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- CC6. Agir en éducateur responsable et selon les principes éthiques
- CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- CC10. Coopérer au sein d'une équipe
- CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
- CC12. Coopérer avec les parents d'élèves
- CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école
- CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

## II. Compétences communes à tous les professeurs

- P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves

## III. Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

- D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation, aux médias et à l'information
- D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir
- D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement
- D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

## IV. Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

- C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps
- C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement
- C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
- C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire
- C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif
- C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative
- C7. Participer à la construction des parcours des élèves
- C8. Travailler dans une équipe pédagogique